

# A V I S P U B L I C

Édition du 8 décembre 2018

## **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0813-2018**

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0813-2018 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de préciser les personnes responsables de l'application du règlement, les documents exigés lors d'une demande de permis de lotissement, les documents exigés lors d'une demande de permis de construction, les modalités concernant les permis en ligne, les cas où aucun permis n'est requis pour l'abattage d'arbres, les cas où aucun permis n'est requis pour les travaux effectués sur la rive des lacs, milieux humides, cours d'eau et le littoral ainsi que les informations devant figurer sur les plans pour une demande de certificat d'autorisation pour enseigne ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À GRANBY, en ce 8 décembre 2018.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Julie Bertrand